

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière qui s'est tenue le 13 janvier 2010 par voie de conférence téléphonique, sous la présidence de monsieur Maurice Blais.

Étaient présents :

Beulieu, Céline
Blais, Maurice
Campagna, Marc
Caron, Nathalie
de Villemure, François

Foisy, Jean-François
Lachapelle, Thérèse
Legault, Carol
Roy, Jacques

Étaient absents :

Gagné, Doris
Martineau, Mario
Sabourin, Nicole

Ouellet, Yvan
Rheault, Sylvie

Personne-ressource :

Ruel, Gilles

Secrétaire-rédactrice :

Payette, Andrée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Maurice Blais déclare l'assemblée ouverte après avoir constaté le quorum.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Céline Beulieu et appuyée par monsieur Yvan Ouellet, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Recommandation de nomination au poste de directrice des communications et des relations publiques
4. Levée de la séance

3. RECOMMANDATION DE NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS PUBLIQUES

CONSIDÉRANT les travaux du comité de sélection ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de combler le poste de directeur des communications et des relations publiques;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (D.1218-96, 1996 et autres), le conseil d'administration nomme les cadres supérieurs et détermine le salaire du cadre supérieur ;

CONSIDÉRANT que le poste de directeur des communications et des relations publiques figure au plan d'organisation depuis l'approbation du conseil d'administration lors de sa séance régulière du 10 février 2009 ;

CONSIDÉRANT la candidature de madame Doris Prince et de la manifestation de son grand intérêt à y être encore candidate ;

CONSIDÉRANT la formation et la vaste expérience de madame Doris Prince dans le domaine des communications et des relations publiques, dans le réseau de la santé et des services sociaux ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Céline Beaulieu et appuyée par monsieur Yvan Ouellet, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

D'ACCEPTER la recommandation du comité de sélection à l'effet de nommer madame Doris Prince à titre de directrice des communications et des relations publiques à compter du 15 février 2010 ;

D'ÉTABLIR la rémunération de madame Doris Prince à un taux contenu à la classe 19 de la table salariale applicable aux cadres du secteur en vigueur le 1^{er} avril 2009, sans dépasser le maximum de la classe en question (classe salariale autorisée par le MSSS le 18 juin 2009).

RÉSOLUTION NO ASSSL 2010-01

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée.

Maurice Blais
Président

Jean-François Foisy
Secrétaire